



A l'attention de Florent VINALS

Ville de Corbas

50 Route de Saint-Priest

69960 CORBAS

☎ : 06 70 79 51 05

f.vinals@ville-corbass.fr

N/Réf : L2ET160

Objet : Audit Technique Acoustique de la salle de cantine de l'école Jean Jaurès

A Miribel, le 11/10/2022

Monsieur VINALS

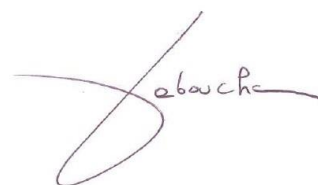
Nous faisons suite à notre dernière visite sur site et nous vous communiquons notre offre pour la réalisation d'une étude acoustique et de faisabilités techniques pour la salle de cantine de l'école Jean Jaures.

Nous espérons que ces conditions nous vaudront la faveur de vos ordres, et restons à votre écoute pour tout renseignement(s) complémentaire(s).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments dévoués.



Damien LÉBOUCHER
Chargé d'Affaires



Tél. Portable : 07 57 77 61 97

Email : damien.leboucher@decibelfrance.com

Rappel du contexte

Vous souhaitez améliorer le confort acoustique de la salle de restauration de la cantine de l'école Jean Jaurès. Cette dernière possède un grand puit de lumière centrale entraînant un phénomène de réverbération important.

Dimensions de la cantine : environ 120 à 130 m²

Objectif souhaité : demande d'étude afin de proposer des solutions de corrections acoustiques avec garantie de performance et résultats



Rappel de la méthodologie de travail chez DECIBEL FRANCE



*Nota : dans le cas de travaux/suivis (MOE) réalisés par DECIBEL France

Descriptif de l'étude acoustique

L'objectif est de diminuer suffisamment le temps de réverbération de la salle afin d'améliorer le confort acoustique et l'intelligibilité des conversations tout en limitant les phénomènes d'écho et de résonance. Pour valider précisément le type d'équipements à prévoir, leur nombre et leur design, nous préconisons une étude acoustique préalable.

Cette étude permettra de vous définir des solutions acoustiques optimisées et garanties en fonction de vos contraintes technico-économiques et esthétiques.

Nous vous soumettrons également des visuels de ce qu'il est possible de réaliser et le coût correspondant. Cela constituera une aide précieuse à la décision et nous permettra de vous garantir le résultat après travaux, aussi bien d'un point de vue acoustique qu'esthétique.

Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic acoustique

- Diagnostic visuel des lieux
- Informations sur le site (problématique, contraintes, type de solutions envisagées)
- Analyse temporelle de la situation ambiante
- Mesures de la durée de réverbération de l'état actuel
- Recherches des voies de propagation principales

Phase 2 : Etude acoustique et faisabilité de réalisation

- Dépouillement, analyse
- Modélisation/simulation acoustique
- Définition et optimisation des solutions de traitement pour l'amélioration de l'absorption dans l'extension.
La définition des solutions se fera en concertation avec la mairie de Corbas et le MOA afin de tenir compte de l'ensemble des contraintes du projet et d'aboutir à une solution qui soit satisfaisante en tout point (acoustique, esthétique, maintenance, coûts)
- Rapport d'étude : Présentation des résultats de mesures de diagnostic et des résultats de l'étude.

Les solutions d'installations budgétisées seront en adéquation avec le savoir-faire de DECIBEL France en tant que fournisseur et intégrateur de matériaux acoustiques



Contenu du rapport

- Synthèse des résultats
- Analyse de la situation acoustique
- Définitions des solutions
- Budgets d'investissements correspondants
- Gains acoustiques, **avec engagements de résultats**

Après l'étude

Phase 3 : Mise en œuvre des solutions définies

- Fourniture et pose du matériel
- Suivi de chantier

Phase 4 : Réception acoustique à l'issu des travaux

- Mesures acoustiques après travaux
- Synthèse et comparaison avec les niveaux initiaux et les performances visées
- Rapport

Nota : La présente proposition correspond aux phases 1 et 2. Le chiffrage des phases 3 et 4 vous sera proposé à l'issue de l'étude.

Garanties acoustiques

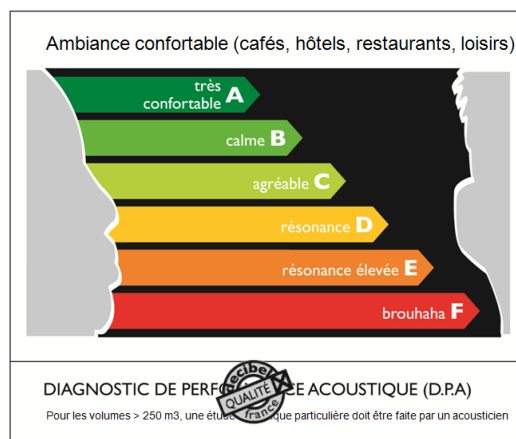
Le but de l'étude est de définir précisément la correction acoustique à apporter pour diminuer la réverbération de la salle de cantine et pour limiter l'amplification des niveaux sonores lors de la présence d'un grand nombre de personnes.

Vous trouverez ci-après une représentation graphique de l'acoustique habituelle d'une salle en l'absence de traitement acoustique.

Les niveaux sonores sont très amplifiés déclenchant rapidement l'effet « cocktail ».

Ce type de locaux est généralement classe E ou F avec un effet prononcé de brouhaha.

L'objectif acoustique est de garantir un niveau de confort agréable par la mise en place d'équipements adaptés et par des mesures avant et après travaux.



Éléments nécessaires à l'étude

La réalisation de l'étude nécessite le(s) élément(s) suivant(s) :

- Accès aux locaux
- Plan de la salle

Conditions Commerciales

<u>DESIGNATION</u>	QTE	MONTANT TOTAL H.T.
Phase 1 : Etat des lieux, mesures et diagnostic acoustique de l'extension	1	900 € HT
Phase 2 : Etude Acoustique <i>Calculs, analyse, définition des solutions, rapport & présentation</i>	1	1 800 € HT
<u>TOTAL</u>		2 700 € HT

Validité de l'offre : 1 mois selon nos conditions de vente ci-jointes

Notre prix s'entend : Net, HT, franco

Conditions de règlement : Facturation par livrable de la phase 1 et 2 - 30J FDM

Délais : 8/10 semaines (après commande et validation des aspects techniques) / rapport 2/3 semaines environ suivant la charge du service B.E.A (Bureau d'Etudes Acoustique)

Annexes

Avantage accompagnement DECIBEL France – Fiche de renseignements - Conditions générales de vente des études – **Références d'installations pour des restaurants**



Annexe 1 - Avantages de l'accompagnement DECIBEL FRANCE

INTERLOCUTEUR UNIQUE

- 1 chargé d'affaire → lien technique, acoustique et commercial depuis l'origine du projet jusqu'à sa réception

SAVOIR-FAIRE ET EXPERIENCE

- Spécialisée dans le traitement des nuisances sonores depuis plus de 37 ans.
- DECIBEL France dispose de :
 - Un bureau d'études acoustique
 - Un bureau d'études technique
 - Un laboratoire avec un doctorant
 - Une gamme de produit
 - Un réseau de partenaires pour la réalisation des chantiers

PROXIMITE GEOGRAPHIQUE

- Du siège et de ses ateliers
- Du chargé d'affaires de votre région

QUALITE

- Qualité des prestations d'étude
- Qualité des produits
- Qualité de la réalisation
- Qualité des performances acoustiques (testés en laboratoire + retours d'expérience)



Annexe 2 – Fiche de renseignements

A remplir pour ouverture de compte client + joindre un RIB

RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE FACTURATION :	
Nom de la société :
Adresse :
Code Postal + Ville
Pays :
Téléphone
Télécopie :
e-mail :
CONTACTS :	
Interlocuteur achats	Interlocuteur comptable
Téléphone :	Téléphone :
Télécopie :	Télécopie :
e-mail :	e-mail :
ADRESSE DE LIVRAISON (si différente de l'adresse de facturation) :	
Nom de la société :
Adresse :
Code Postal + Ville
Nom + tél interlocuteur :
DONNEES GENERALES :	
TVA intracommunautaire :
N° SIRET
Code APE :
Forme juridique :
Capital social :
Activité principale :
Code Banque :
Code Guichet :
N° de compte :
Clé RIB
Titulaire du compte :
Domiciliation bancaire :



Annexe 3 – CGV

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PAR DECIBEL FRANCE D'ETUDES ET ESSAIS

1. Application des conditions

Les présentes conditions générales s'appliquent de façon exclusive à tous les contrats de vente d'études et essais conclus par la société DECIBEL FRANCE.

Toutes conditions contraires posées par l'acheteur seront donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposables à DECIBEL FRANCE.

Tous les renseignements et informations se rapportant à des produits ou à des techniques d'installation sont donnés dans les rapports d'étude de DECIBEL FRANCE à titre indicatif seulement. Les notices, plans, croquis et autres renseignements sont communiqués pour informer de la technique d'utilisation de matériaux, composants et équipements : ils ne sauraient être réputés suffisants pour permettre leur mise en œuvre et n'engagent pas la responsabilité de la société DECIBEL FRANCE.

2. Formation du contrat

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par DECIBEL FRANCE avec émission d'un accusé de réception de commande.

Toute modification ou annulation de commande est subordonnée au consentement écrit de DECIBEL FRANCE.

L'acheteur est tenu de prendre en charge tous les frais occasionnés par la modification ou l'annulation souhaitée après la conclusion du contrat.

3. Prix

Les études et essais sont vendus aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande selon les barèmes, tarifs et devis de DECIBEL FRANCE, les prix indiqués étant valables dans le cas d'un devis pour une commande passée dans un délai maximum de 1 mois et pour une réalisation de l'étude ou d'essais dans un délai maximum de 3 mois.

Au terme de ces délais, DECIBEL FRANCE se réserve la possibilité de modifier ses prix.

Les prix s'entendent pour des études et essais tels que décrits dans les barèmes, tarifs et devis de DECIBEL France : toute modification par rapport aux conditions prises en compte pour le calcul des prix pourra donner lieu à une modification de prix et faire l'objet d'un avenant.

4. Livraison

Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée par envoi d'un rapport d'étude ou d'un rapport d'essais par courrier postal ou par courrier électronique. Tout retard causé par l'acheteur, quelle qu'en soit la cause, sera répercuté sur les délais de livraison qui seront en conséquence prolongés. Les délais s'entendent pour des études et essais tels que décrits dans les barèmes, tarifs et devis de DECIBEL FRANCE. Toute modification implicite ou explicite par rapport aux conditions prises en compte pour le calcul des délais, donnera lieu à une modification de délai et fera l'objet d'un avenant.

5. Force majeure

DECIBEL FRANCE pourra être déchargée de son obligation de livraison en cas d'intervention d'un cas de force majeure tels que : les grèves ou actions concertées du personnel chez DECIBEL FRANCE ou ses fournisseurs, les accidents, l'impossibilité de réaliser l'étude. DECIBEL FRANCE informera l'acheteur de la survenance d'un événement de force majeure et le tiendra au courant de l'évolution de la situation, notamment de la durée et du retard.

DECIBEL FRANCE SASU - Siège social : 616 rue de la Dombes - Z.I. de Rosarge - Les Echets - F01706 Miribel Cedex
Tél. : 00 33 (0)4 37 26 03 03 - Fax : 00 33 (0)4 37 26 00 00 - Site web : www.decibelfrance.com - E-mail : info@decibelfrance.com

6. Transport / installation / désinstallation

Dans le cas d'essais dans le laboratoire de DECIBEL FRANCE, toutes les opérations de manutention, d'installation, de désinstallation et de transport de marchandises (matériaux, composants) sont aux frais, risques et périls de l'acheteur. Dans le cas d'essais dans le laboratoire de DECIBEL FRANCE, il appartient à l'acheteur de s'assurer que les conditions d'installation de matériaux, de composants sont conformes à l'usage pour lequel il les destine in-situ.

7. Assurances

L'acheteur est gardien des marchandises sur lesquelles sont réalisés l'étude ou les essais et en supporte les risques.

Dans le cas d'essais dans le laboratoire de DECIBEL FRANCE, il devra les assurer et répondre de toute responsabilité dès la livraison des marchandises dans les laboratoires de DECIBEL FRANCE.

8. Conditions de paiement

En cas d'absence de conditions spécifiques indiquées sur l'offre, le paiement doit être effectué comme suit : 30 % du montant TTC de la commande par chèque ou virement bancaire à la commande, solde à 30 jours net date de livraison

Tout règlement après la date de paiement donne lieu à la facturation de pénalités sans qu'aucune mise en demeure préalable de l'acheteur ne soit nécessaire. Le montant de ces pénalités est au moins équivalent à celui qui résulterait de l'application d'un taux égal.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes impayées.

9. Clause résolutoire

En cas de défaut de paiement 48 h après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit ; DECIBEL France pourra demander la restitution de l'étude.

10. Réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété des rapports d'études et des rapports d'essais vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix.

L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à cette livraison vaut acceptation de la présente clause.

11. Confidentialité

Les rapports d'études, les rapports d'essais, plans, dessins et documents techniques remis ou envoyés par le vendeur demeurent sa propriété exclusive et ne peuvent être utilisés même partiellement pour un projet autre que celui pour lequel ils ont été créés.

Les rapports d'études et les rapports d'essais ne peuvent être transmis à des tiers sans l'autorisation expresse du propriétaire.

12. Clause attributive de juridiction

Tout litige relatif au présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse.



Annexe 4 – Références d'installation

